

Saint-Lunaire

Escale Bretagne accueille les groupes au centre du Goulet

La municipalité a trouvé un successeur à Bretagne émeraude : l'association Escale Bretagne, présidée par Agnès Gayoux. Cela intervient à la suite d'une expérience financière malheureuse qui a conduit, en début d'année, à une rupture avec l'association Bretagne émeraude, précédemment locataire aux Horizons, avant d'être hébergée au centre du Goulet de la Caisse mutuelle complémentaire et action sociale (CMCAS)-EDF.

« On reste dans la même lignée, à savoir l'accueil des groupes (classes de mer, stages de tennis, stages linguistiques etc.). Depuis 1997 nous sommes intéressés par la venue de ces groupes et la CMCAS offre un partenariat intéressant pour l'hébergement. Nous partageons les mêmes valeurs que la CMCAS-EDF, avec une tradition d'accueil », précise le maire, Michel Penhouët.

Une première convention de location a donc été signée jeudi 27 février, entre la CMCAS, représentée par Edward Lépine, et la commune. « Nous accueillons déjà nos colonies de vacances, mais par cette convention nous avons l'assurance de voir nos bâtiments du Goulet ouverts à l'année », souligne Edward Lépine.

La commune sous-louera ensuite



Edward Lépine, administrateur de la CMCAS ; Agnès Gayoux, présidente d'Escale Bretagne ; et le maire, Michel Penhouët signent la convention.

à Escale Bretagne, selon les termes inscrits dans une autre convention passée cette fois avec l'association. Directeur bénévole d'Escale Bretagne, David Gayoux explique « ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre, mais on a beaucoup d'idées qui seront soumises en toute transparence. » Cela va commencer par la mise en place d'un réseau avec les partenaires locaux : associations,

office de tourisme, écoles. « Il manquait un maillon à Saint-Lunaire : l'hébergement des groupes et nos trois parties partagent la même vision », a conclu Michel Penhouët.

Agnès Gayoux attend l'issue des élections municipales pour convoquer une assemblée générale extraordinaire d'Escale Bretagne et inviter les élus à entrer dans le conseil d'administration de l'association.